

Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

2. Approbation de la stratégie, de la charte d'engagement, du plan d'action de transition écologique et de la demande de labellisation « Territoire Engagé Transition Ecologique » 2 étoiles

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal a validé, à l'unanimité, son engagement dans la démarche labellisée Cit'ergie, lors de la séance du 21 septembre 2016. Le Conseil municipal est invité valider la demande de labellisation 2 étoiles à ce programme, devenu depuis, le programme TETE (Territoire Engagé Transition Écologique).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Considérant l'importance d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire,

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources, pour lutter contre les îlots de chaleur et les impacts du dérèglement climatique, pour protéger la biodiversité et développer les espaces naturels, la nature en ville et améliorer le cadre de vie.

Pour ce faire, il convient dès lors de valoriser et d'assurer la qualité de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.

Dans ce cadre, la collectivité souhaite solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles. Cette démarche permettra de bénéficier d'un suivi structuré, d'une évaluation par des experts externes, et de mettre en lumière les efforts réalisés par la collectivité en matière de transition écologique.

Par ailleurs, il est proposé d'adopter une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) dans le cadre des objectifs nationaux et européens, à renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques, à améliorer la qualité de l'air, à augmenter la part des ENR (énergies renouvelables) sur le territoire, et à optimiser la gestion de l'énergie et des ressources sur son territoire. Cette stratégie, décrite dans la charte d'engagement (annexe 1), s'articule autour des axes principaux suivants :

- o La démocratie par le dialogue citoyen (concerter pour que chacun puisse être acteur de la transition, favoriser les initiatives, ...),
- o La sensibilisation et la mobilisation de tous (l'information, la communication, ...),
- o La place faite aux espaces naturels (la nature en ville et le cadre de vie),
- o Penser et organiser la ville durable (l'organisation urbaine et les déplacements),
- o Repenser l'utile et le nécessaire en matière énergétique (l'efficacité de notre patrimoine et la gestion de nos énergies),
- o Une économie de proximité (circuits courts, économie circulaire, ...).

Afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'actions ambitieux est détaillé en annexe 2 de cette délibération. Il vise à être mis en œuvre dans les 4 ans à venir. Ce plan d'actions intégrera, notamment, les actions phares suivantes :

- o Retenir, chaque année, 4 propositions en faveur de la transition écologique et émanant des citoyens,
- o Soutenir la réalisation ou réaliser, tous les 3 ans, une nouvelle centrale photovoltaïque,
- o Désimperméabiliser un espace public par mandat,
- o Créer ou rénover 5 km de pistes ou bandes cyclables par mandat en priorisant les axes prioritaires et le réseau express vélo,
- o Verdir la flotte des véhicules légers communaux.

Le coût prévisionnel du plan d'actions est évalué à 18,5 M€.

Le plan d'action sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel, et garantir que les objectifs seront atteints. Cette évaluation sera partagée avec les instances politiques et les partenaires.

Un comité de pilotage assurera la coordination de la stratégie. Il définit les choix stratégiques, oriente et suit l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action. Ce comité est composé à minima des élus et des directions suivants :

- o Laurent Riche (Maire),
- o Céline Namur, Elue en charge de la transition écologique,
- o Dominique Collin, Chef de projet Territoire Engagé,
- o Jonathan GRADOZ, DGS, finances et ressources humaines,
- o Jean Michel RIMBERT, DST, espaces verts et urbanisme,
- o Lorraine RUCH, DGA en charge des services à la population.

Un groupe projet assure la mise en œuvre, l'enrichissement et le suivi de la démarche. Composé de représentants de la collectivité, de parties prenantes des secteurs concernés par le plan d'action (mobilité, énergie, urbanisme, etc.), tant professionnelles qu'associatives et grand public, il pourra évoluer si besoin.

En considération des éléments ci-dessus détaillés, le Conseil municipal décide par 29 voix POUR (groupe Kingsheim, une Ville qui rassemble et Fadi Hachem) et 4 ABSTENTIONS (groupe Kingsheim Nouvelle Ere) :

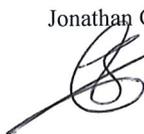
- d'adopter la charte d'engagement, la stratégie de transition écologique de la collectivité, pour une ville sobre en 2030 (charte d'engagement jointe en annexe 1),
- d'adopter le plan d'actions Territoire Engagé Transition Écologique pour la période 2025-2029 (plan d'action joint en annexe 2),
- de solliciter la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 2 étoiles pour valoriser et renforcer la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire,
- d'autoriser le M. le Maire ou son représentant à signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Écologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label et à signer les documents afférents.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

3. Demande de subvention auprès de m2A : Fonds climat Nouvelle Donne Environnementale

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à solliciter l'aide financière de m2A au titre « du Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » - exercice 2025.

Ces demandes d'aide portent sur l'acquisition de véhicules électriques.

La Transition Ecologique et Climatique est un engagement fort de m2A depuis une quinzaine d'années. Son 3^{ème} Plan Climat fixe les enjeux climatiques à l'horizon 2030 pour le Territoire.

En amont de ce Plan Climat, m2A s'est engagé concrètement avec la mise en place d'un « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale » doté de 2 millions d'euros en 2025 destinés à soutenir prioritairement les projets de production d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque commune peut bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50 000 euros, dans la limite de 80 % de toutes subventions publiques. De nouveaux dossiers peuvent être déposés si l'enveloppe n'a pas été totalement consommée.

Dans ce cadre, il est proposé de présenter un dossier de demande de subvention pour l'acquisition de 2 véhicules électriques afin de poursuivre la décarbonation de la flotte de la ville :

Véhicule de tourisme : 25 257 € HT 30 400 € TTC
Véhicule utilitaire : 40 450 € HT 48 540 € TTC

soit une opération globale de 65 707 € HT ou 78 490 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de solliciter le soutien financier de m2A à hauteur maximale (50 000 euros), dans le cadre du « Fonds Climat Nouvelle Donne Environnementale »,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Étaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

4. Attribution d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim

Rapporteur : Monsieur Laurent Riche, Maire

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim.

Dans le cadre de ses activités, l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingersheim / Wittenheim est amenée à organiser des repas notamment lors des commémorations patriotiques.

Leur piano de cuisine étant devenu irréparable, l'association envisage l'achat d'un nouvel équipement avec un budget prévisionnel de 1 140 €.

L'association sollicite la Ville de Kingersheim pour les aider à financer cet équipement. La municipalité propose le versement d'une subvention d'investissement de 500 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le versement d'une subvention d'investissement de 500 € à l'Amicale des Sous-Officiers de Réserve de Kingsheim / Wittenheim,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 juin 2025

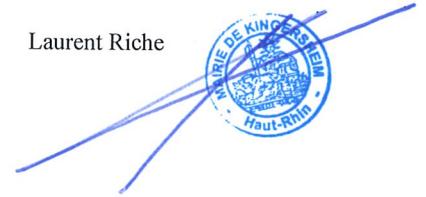
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
27

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
6

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLETTI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

5. Admission en non-valeur de créances éteintes

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Service de Gestion Comptable de Mulhouse est chargé du recouvrement des créances de la ville. Certaines créances ne peuvent être recouvrées en raison de leur extinction. Il demande par conséquent au Conseil Municipal de valider l'extinction de ces créances.

Il en est ainsi pour des créances imputées sur le budget Ville, d'un montant de 12 357,49 €.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres de recettes émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

Ainsi, l'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur : insolvabilité, décès, absence d'héritiers, liquidation judiciaire ...
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Dans le cas présent, l'irrecouvrabilité trouve son origine exclusivement dans des liquidations judiciaires clôturées pour insuffisance d'actif.

Il est proposé de prononcer l'admission en non-valeur de titres qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 12 357,49 €.

Cette admission en non-valeur concerne 56 titres émis entre 2014 et 2023.

Il s'agit principalement de créances d'eau (avant le transfert de la compétence à l'intercommunalité) et de taxes sur la publicité.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de comptabiliser sur le budget Ville les créances éteintes d'un montant total de 12 357,49 €,
- de prélever les crédits nécessaires au budget Ville, sous l'imputation correspondante.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :

Conseillers présents :
27

GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents :
6

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

6. Tarifs communaux 2025 : compléments

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à fixer des tarifs municipaux complémentaires pour l'année 2025.

En date du 18 décembre 2024, le Conseil municipal avait fixé les tarifs communaux applicables pour l'année 2025.

Il est proposé de compléter des tarifs pour la médiathèque et pour le bâtiment «Sheds » ; tous les autres tarifs restant en vigueur :

Objet	Tarifs 2025	Propositions de modifications tarifs 2025
MEDIATHEQUE		
Médiathèque : Inscription lecteurs hors Kingersheim	Gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A	Gratuité pour les jeunes de -16 ans résidant dans une commune de M2A ainsi que pour les bénéficiaires de minima sociaux
SHEDS		
Forfait de charges pour toute sous-location, selon convention avec l'Association « les Amis des Sheds »	/	150 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 pour la médiathèque et à compter de la délibération exécutoire pour les Sheds, selon le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

7. Actualisation des tarifs 2026 de la Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE)

Rapporteur : Monsieur Christian Brombacher, Adjoint au Maire chargé de l'efficacité et de la sobriété budgétaire, de la commande publique, et des actes et engagements administratifs

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'actualisation des tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure applicables en 2026 sur l'ensemble du territoire communal.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171,
- Vu la circulaire n° NOR INTB0800160C du 24 septembre 2008 relative à la réforme des taxes locales sur la publicité,
- Vu la circulaire n° NOR INTB1613974N du 13 juillet 2016 relative à la taxe locale sur la publicité extérieure, se substituant à celle du 24 septembre 2008,
- Vu le décret n° 2013-206 du 11 mars 2013,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2010 qui substitue de droit la Taxe Locale sur La Publicité Extérieure à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires et définit les modalités d'application,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2011 qui instaure les nouvelles modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur l'ensemble du ban communal à compter de 2012,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2024 qui actualise les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2025 sur l'ensemble du territoire communal,

Vu l'arrêté du 10 juin 2013 n° NOR INTB1313349A actualisant pour 2014 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 18 avril 2014 n° NOR INTB1404278A actualisant pour 2015 les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,

Vu l'arrêté du 17 avril 2018 n° NOR INTB1734314A fixant le modèle de formulaire de déclaration des supports publicitaires énumérés à l'article L.2333-7 du CGCT,

Considérant les articles L. 2333-09 et L.2333-10 du CGCT qui prévoient que le Conseil municipal peut majorer les tarifs de droit commun selon l'appartenance de la commune à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Considérant l'article L. 2333-12 du CGCT qui prévoit que, à compter de 2013 (fin de la période transitoire), l'augmentation du tarif de la taxe est indexée sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation. Cet indice s'élève pour 2026 à + 1,8 % (source INSEE). L'augmentation ne peut toutefois pas dépasser 5 €/m² par rapport à l'année précédente (article L. 2333-11 du CGCT).

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de préciser que la commune de Kingersheim recense à ce jour 13 435 habitants (source INSEE Populations légales au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1er janvier 2025) et appartient à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale "Mulhouse Alsace Agglomération" qui compte plus de 280 000 habitants,
- d'appliquer la majoration des tarifs de droit commun dans les conditions prévues à l'article L 2333-10 du CGCT, applicable selon les dispositions transitoires prévues à l'article L 2333-16 dudit code à compter du 1er janvier 2026. (cf annexe tarif 2026),
- de maintenir les exonérations définies dans les précédentes délibérations et exonère de TPE les différents mobiliers urbains inclus dans le prochain contrat de mobilier urbain d'information qui sera conclu dans le cadre du groupement de commande de m2A.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

8. Intégration de la voirie et autres espaces du lotissement Vert-Village Horizon

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de la voirie et autres espaces du lotissement « Vert-Village Horizon », sis à Kingersheim.

Habitats de Haute-Alsace vient d'obtenir un permis d'aménager un lotissement de 50 lots dénommé « Vert-Village Horizon » sur les terrains limitrophes à la rue de Reims, première tranche de l'opération dite « Vert-Village » à Kingersheim.

Les discussions préalables à l'obtention de cette autorisation ont abouti au souhait d'intégrer, une fois les travaux d'aménagement achevés, la voirie, trottoirs, réseaux, espaces boisés conservé ou replanté, ainsi que 6 places de stationnement visiteurs (cf plan ci-annexé).

Un document d'arpentage sera établi le moment venu afin de procéder au transfert de propriété des emprises convenues par la présente convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'intégration des équipements figurant sur le plan joint.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

9. Dénomination de voirie - opération Vert-Village Horizon

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la dénomination de la voirie devant desservir le lotissement « Vert Village Horizon » à Kingersheim.

Habitats de Haute-Alsace a obtenu un permis d'aménager un lotissement de 50 lots dénommé « Vert-Village Horizon » sur les terrains faisant partie de la seconde tranche prévue dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « Vert-Village » limitrophe à la rue de Reims (première tranche dénommée Vert-Village l'Austral) et la RD 55 à Kingersheim.

Il convient de dénommer la future voie de desserte de cette opération (cf plan ci-joint) telle que proposée ci-dessous :

- Rue de Strasbourg

Cette voie est amenée, une fois les travaux achevés et conformément à la convention de rétrocession établie entre la ville et l'aménageur, à être incorporée dans le domaine public communal.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

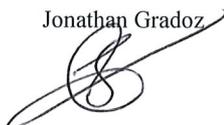
- d'approuver la dénomination de la voie desservant le lotissement « Vert-Village Horizon » conformément aux documents annexés.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 juin 2025

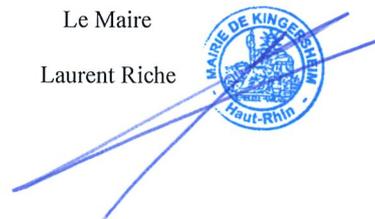
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

10. Acquisition d'emprise de voirie rue de Richwiller

Rapporteur : Monsieur Arnaud Rollin, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain, de la voirie, des réseaux et des mobilités

Le Conseil municipal est invité à statuer sur l'acquisition d'une emprise de voirie rue de Richwiller à Kingersheim aux fins de création d'une piste cyclable.

Dans le cadre de la poursuite du développement des mobilités douces et notamment du programme d'aménagement des pistes cyclables sur le ban communal, la ville a obtenu l'accord de la SCI BK MURS, propriétaire à l'angle de la rue de Richwiller et de la rue de Montmorency (cf plan ci-joint) pour y réaliser des travaux.

Après intervention du géomètre, l'emprise nécessaire à la réalisation de cet aménagement représente une surface de 16 m², cadastrée section 22 parcelle n° 487/43.

Les travaux sont achevés et il convient à présent de régulariser la situation foncière en procédant au transfert de propriété.

Cette transaction, a été convenue à l'euro symbolique.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

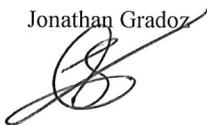
- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section 22 n° 487/43 à l'euro symbolique,
- de demander l'élimination du Livre Foncier aux fins d'incorporation au domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

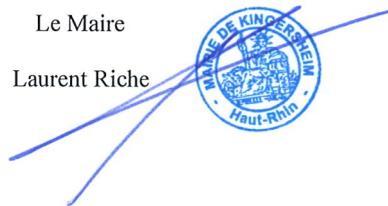
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Etaient présents :
Conseillers présents : 27
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine, CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoint

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi, conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :

JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

11. Attribution d'une subvention d'équipement aux collèges Emile Zola et Irène Joliot Curie

Rapporteur : Monsieur Alain Winckelmuller, Adjoint au Maire chargé de la place de l'enfant dans la Ville, de la jeunesse et des activités de loisirs

Depuis 2022, la Ville soutient les collèges dans le cadre d'appels à projets d'équipement. S'agissant d'une démarche visant à améliorer la qualité d'accueil d'enfants scolarisés sur le ban de la commune, la Ville a validé le versement d'une participation financière dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2025.

Jusqu'en 2021, la Ville soutenait les collèges avec le versement d'une subvention forfaitaire d'un montant de 17,50 € par élèves calculée chaque année en fonction du nombre d'élèves présents à la date de la rentrée scolaire.

Pour répondre au mieux aux demandes des collèges en restant dans le cadre d'un budget contraint, la Ville répond désormais à des demandes d'investissement et a prévu à ce titre une enveloppe globale de 5 000 €.

Cette année, un achat pour des arbres a été demandé par le collège Emile Zola d'un montant de 562,10 €, cette somme vient en déduction de la subvention de 3 000 € versée habituellement.

Dans la logique de la poursuite d'un soutien financier aux collèges, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 437.90 € pour le collège Emile Zola et de 2 000 € pour le collège Irène Joliot-Curie.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

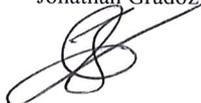
- d'approuver le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 437,90 € au collège Emile Zola et de 2 000 € au collège Irène Joliot-Curie,
- d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2025 aux natures correspondantes.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

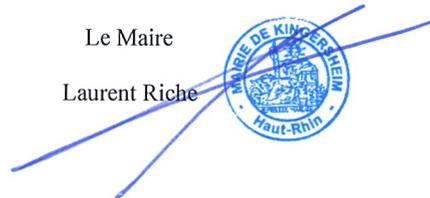
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents :
27

Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents :
6

BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

12. Convention pluriannuelle 2025-2028 d'objectifs entre le Créa, la DRAC, la Collectivité européenne d'Alsace, la région et la Ville de Kingersheim

Rapporteur : Madame Dorothee Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Cette convention formalise et inscrit dans la durée les soutiens historiques de la DRAC, de la Région, de la CEA et bien sûr de la Ville au projet culturel porté par le Créa autour de Momix.

Le Conseil municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le projet de convention ci-joint.

Il aura fallu globalement quatre ans depuis l'arrivée à son terme de la précédente convention quadriennale avec les partenaires institutionnels avec autant de crises structurelles pour le Créa (augmentation de la masse salariale de 10%, départs de collaborateurs) mais aussi pour la Ville (Covid, augmentation massive du coût des énergies, et des matières premières) pour que naisse un projet culturel renouvelé.

L'arrivée de la nouvelle directrice artistique le 8 janvier dernier, la confiance affirmée de la DRAC dans le festival Momix, l'opportunité de nouveaux financements (fonds Mieux Produire, Mieux Diffuser), l'engagement de la Ville dans le projet culturel du Créa, ont scellé les bases d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre les partenaires institutionnels.

L'Etat et les collectivités ont ainsi décidé conjointement et par convention pluriannuelle d'objectifs de soutenir financièrement le festival Momix :

- Pour son rayonnement de portée nationale voire internationale,
- Pour son implantation territoriale effective qui œuvre en direction des publics de proximité tout au long de l'année,
- Sous la condition expresse que la direction artistique soit assurée par Madame Marie Normand.

La présente convention fixe :

- La mise en œuvre du projet artistique et culturel du festival Momix sur la période 2025-2028 (annexe 1),
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet (annexe 2),
- Les modalités de financement (annexe 3),
- Le plan d'action contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (annexe 4).

Les engagements du Créa portent sur les conditions de mise en œuvre du festival Momix.

- Le festival Momix reste au cœur du projet mais son format sera revu pour en maîtriser l'économie, et sera plus accessible pour les familles avec des séries, un travail avec les enfants pour les rendre prescripteurs pour leurs proches, une politique tarifaire attractive, des temps conviviaux et festifs, des programmes « complets » et spécifiques pour les familles avec spectacles, goûter, temps de médiation...
- La mise en œuvre d'une saison culturelle « en attendant Momix »,
- La reconquête de tous les publics avec une animatrice dont ce sera la mission,
- Un travail de terrain avec les partenaires et familles,
- Un travail sur la question de l'inclusion.

Le projet culturel et artistique devra répondre en outre aux attendus suivants :

- Soutien à la création artistique,
- Coopération et structuration,
- Accès à la culture pour tous,
- Sobriété et développement durable,
- Plan de lutte contre les VHSS.

Les engagements financiers des partenaires s'établissent comme suit :

- Pour la Ville : une subvention de 398 150 euros est allouée pour 2025. Ce montant sera reconduit pour les années 2026-2028.
- Pour l'Etat (DRAC) : le montant du soutien annuel se monte à 147 000 euros pour toute la durée de la présente convention, compte non tenu de soutiens potentiels complémentaires sur des actions spécifiques,
- Pour la Région : une subvention de 60 000 euros est accordée au Créa pour 2025. Au titre des années 26.27 et 28 la Région déterminera son concours financier dans le cadre d'une convention financière bilatérale,
- Pour la Collectivité européenne d'Alsace : la subvention 2025 est de 45 000 euros. Pour les années 2026 à 2028, la CEA déterminera son concours financier après le vote des budgets primitifs correspondants,

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de moyens et objectifs entre la Drac, la Région, la CEA, la Ville et le Créa pour les années 2025-2028 et toutes les pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothée, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

13. Soutien à l'école de musique

Rapporteur : Madame Dorothée Dumortier, Adjointe au Maire chargée de la culture, des événements, des manifestations urbaines et des commémorations

Le Conseil municipal est invité à approuver le versement d'une subvention à l'école de musique à hauteur de 2 000 €.

L'Ecole de Musique a eu l'opportunité d'acquérir un instrument -une clarinette basse d'une valeur de 12 300 €- lui permettant d'étoffer son parc d'instruments.

Elle a obtenu à ce titre une subvention de la CEA (6 000 €) et a sollicité le soutien de la Ville.

Cette subvention, à hauteur de 2000 €, a été inscrite au budget 2025 voté le 26 mars 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'approuver le soutien de la Ville par le versement à l'Ecole de Musique d'une subvention de 2 000 €,
- d'autoriser le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget 2025.

Pour extrait conforme

Kingsheim, le 26 juin 2025

Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz,



Le Maire

Laurent Riche



Département du
Haut-Rhin

VILLE DE KINGERSHEIM

Arrondissement de
MULHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :
33

Séance du 25 juin 2025 à 18h30

(Convocation envoyée le 18 juin 2025)

Conseillers en fonction :
33

Sous la Présidence de M. Laurent Riche, Maire

Conseillers présents : 27
Etaient présents :
GERRER Valérie, WINCKELMULLER Alain, ACKERMANN-BAUMS Sandrine,
CHÉRAY Michel, DUMORTIER Dorothee, BROMBACHER Christian, ROLLIN
Arnaud, BOESCH Nathalie, Adjoints

Conseillers absents : 6
BRETZNER Gilles, NAMUR Céline, GATTESCO Francis, LEIB Hélène, WEBER
Daniel, UNTEREINER Patrick, FRITTOLINI Claudia, WALD Frédéric, HAMMERER
Emilie, BRAND Denis, LITZLER Corine, GACOIN Thomas, ACHA Giulia, REITH
Caroline, HEYER Pascal, ROTH Laurent, BACANY Carmen, HACHEM Fadi,
conseillers municipaux

Procurations :
6

Ont donné procuration :
JACQUIN Myrna a donné procuration à WINCKELMULLER Alain
OUROUH Nabil a donné procuration à ACKERMANN-BAUMS Sandrine
RAMUNDI Silvia a donné procuration à GERRER Valérie
MAYORAL Caroline a donné procuration à CHÉRAY Michel
QUARTUCCI Luca a donné procuration à RICHE Laurent
LARGER Philippe a donné procuration à HEYER Pascal

Désignation du secrétaire de séance : Jonathan Gradoz, DGS

14. Tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Valérie Gerrer, 1^{ère} adjointe chargée de la qualité du service au public, des ressources humaines et de l'économie locale

Afin de prendre en compte l'organisation des services et les évolutions de carrière des agents, le Conseil municipal est invité à modifier le tableau des effectifs.

L'année scolaire 2025-2026 va être marquée par plusieurs départs en retraite d'ATSEM. Pour anticiper ces départs, il est proposé d'intégrer une ATSEM à la rentrée scolaire 2025, ce qui permettra à terme de conserver le ratio d'une ATSEM par classe.

Il est proposé d'adapter le tableau des effectifs pour anticiper cette évolution.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
	Agent social à temps non complet 22h49 par semaine annualisées	ATSEM	1

Par ailleurs, dans le cadre du recrutement de responsable de service espaces verts, il est proposé de modifier un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet par un poste de technicien territorial en prévision du recrutement d'un agent en catégorie B.

Poste à supprimer	Poste à créer	Missions	Nombre
Agent de maîtrise principal à temps complet	Technicien territorial à temps complet	Responsable espaces verts	1

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

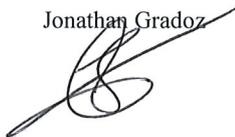
- d'approuver la modification du tableau des effectifs,
- de prélever les crédits nécessaires aux natures correspondantes sur les budgets 2025 et suivants.

Pour extrait conforme

Kingersheim, le 26 juin 2025

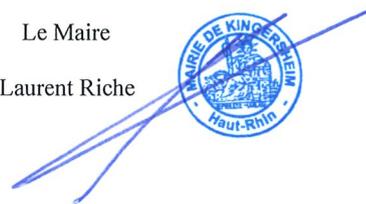
Le secrétaire de séance

Jonathan Gradoz



Le Maire

Laurent Riche



Mises en ligne le 27 juin 2025

